PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2025-388

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Affaires juridiques

75-2025-07-02-00009 - Arrêté du 2 juillet 2025 portant désignation pour assurer l'intérim des fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel ??de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (2 pages) Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-07-02-00008 - Arrêté 2025-00863 du 02 Juillet 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page) Page 6

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2025-07-02-00012 - Arrêté n° DOM 2025058 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale???? (2 pages) Page 8

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-07-02-00009

Arrêté du 2 juillet 2025 portant désignation pour assurer l'intérim des fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques

Arrêté

portant désignation pour assurer l'intérim des fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et de correspondant du délégué ministériel à la protection des données à caractère personnel de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de paris,
Commandeur de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu le code des relations entre le publique et l'administration, notamment ses articles L330-1 et R330-2 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, plus connue sous le nom de loi informatique et libertés ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 2019 portant nomination de Mme Corine PERCHERON, attachée d'administration hors classe, sur l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer de cheffe du service des collectivités locales et du contentieux à la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-04-16-00001 - 75-2025-04-16-00001 du 16 avril 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, notamment son article 20 ;

Vu la décision préfectorale du 16 juillet 2024 portant renouvellement du détachement dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et des outre-Mer de Mme Corine PERCHERON pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2024 ;

Considérant la vacance de l'emploi d'adjoint au directeur des affaires juridiques, adjoint au directeur, chargé de mission aux affaires juridiques, mentionné à l'article 20 de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2025 susvisé, à compter du 1er juillet 2025;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Madame Corine PERCHERON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au directeur des affaires juridiques du secrétariat général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la réutilisation des informations publiques auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et des fonctions de correspondant du délégué du ministère de l'intérieur à la protection des données à caractère personnel de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Article 2 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessibles sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris le 2 juillet 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de Police

75-2025-07-02-00008

Arrêté 2025-00863 du 02 Juillet 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET DU PREFET

Paris, le 02 Juillet 2025

ARRETE N° 2025-00863

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1er

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au commissaire de police ***Clément NICOLA***, né le 16 juillet 1980, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Le Préfet de Police

signé

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-07-02-00012

Arrêté n° DOM 2025058 portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des usagers et des polices administratives
Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité
Bureau des Polices administratives de sécurité

Arrêté n° DOM 2025058 du 02 juillet 2025

portant autorisation pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale

Le préfet de Police,

VU la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU le code de commerce, notamment ses articles L. 123-10 à L. 123-11-8 et R. 123-166-1 à R. 123-171 ;

VU le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 561-2, L. 561-37 à L. 561-43 et R. 561-39 à R. 561-50 ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment son article 20 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers notamment son article 4 ;

VU l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée, portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 22 alinéa 3 ;

VU l'arrêté n° DOM 2019013 du 17 avril 2019 autorisant la société BPA - EXPERTS ASSOCIES, n° identifiant 447 564 444 R.C.S. de PARIS, à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son siège social et établissement principal sis 2 rue Parrot – 75012 PARIS, pour une durée de six ans ;

VU la demande reçue le 25 mars 2025, formulée par Messieurs Benoit PROT et Vincent BARBRY, cogérants de la société susmentionnée en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément préfectoral pour ledit établissement, prévu à l'article L. 123-11-3 du Code de commerce ;

CONSIDERANT que ladite société met à disposition des personnes domiciliées des locaux

dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise conformément à l'article R. 123-168 du Code de commerce, au sein de son siège social et établissement principal ;

CONSIDERANT les pièces produites par le pétitionnaire ;

SUR proposition du directeur des usagers et des polices administratives ;

A R R Ê T E

Article 1 : La société BPA - EXPERTS ASSOCIES, est autorisée à exercer l'activité de domiciliation dans les locaux de son siège social et établissement principal sis 2 rue Parrot – 75012 PARIS, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

Cette autorisation est accordée sous réserve de rester une activité commerciale à titre accessoire et de respecter l'indépendance, le statut et le code de déontologie de la profession d'expert-comptable.

Article 2 : Conformément à l'article R. 123-166-4 du Code de commerce, toute modification substantielle portant sur le titulaire de l'agrément, les locaux et les moyens selon lesquels le titulaire dispose des locaux (bail, titre de propriété...), doit être déclarée dans un délai de deux mois et les pièces justificatives fournies à la Préfecture de Police de Paris – Direction des usagers et des polices administratives – Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – Section domiciliations 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04.

Article 3 : Le directeur des usagers et des polices administratives est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Pour le préfet de Police et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des polices administratives de sécurité
SIGNÉ
Marion CHAUDRET

Délais et voies de recours
Conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :
- un recours gracieux, auprès du Préfet de Police – DUPA– Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité – Bureau des polices administratives de sécurité – 1 bis rue de Lutèce – 75195 Paris Cedex 04
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur - Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques-Place Beauvau -75008 Paris
- un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Paris – 7, rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).